



Les mutations des 1er et 2nd degrés, des CPE, et des PsyEN se déroulent en 2 phases.

Pour le 1er degré :

- une phase interdépartementale pour changer de département ;
- Une phase intra-départementale pour obtenir un poste ou en changer au sein d'un département.

Pour le second de degré , les CPE et les PsyEN :

- Une phase des mutations interacadémique pour obtenir une académie ;
- Une phase intra-académique pour obtenir un poste au sein de l'académie.

Muter pour changer de département ou d'académie a des conséquences aussi bien sur la vie professionnelle que sur la vie personnelle. Il est donc indispensable de bien se préparer à tous les temps forts de la procédure.

Pour se faire le SE-Unsa vous propose des publications spécifiques autour des 4 temps forts :

1. Saisie des vœux.
2. Confirmation de la demande.
3. Vérifications des barèmes.
4. Résultats.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à solliciter les militants de la section.

Nous vous informerons et vous conseillerons à chaque temps fort.

La note de service devrait sortir début novembre mais vous pouvez nous contacter dès maintenant pour des premiers conseils et pour préparer tous les justificatifs dont vous aurez besoin.

	Dates	Le + du SE-Unsa
Saisie des vœux	Novembre Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul du barème • Aide pour la stratégie
Confirmation de la demande	Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des justificatifs
Vérification du barème	Décembre 2020 Janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Relecture de la réclamation
Résultats	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la révision d'affectation • Redirection vers la section d'accueil • Pour le 1er degré : Conseils pour l'établissement d'un dossier ineat / exeat si nécessaire.